CONTRATS RESPONSABLES: IMPACTS GESTION

1 jour

Bulletin de participation sur www.caritat.fr

Garanties - Produits - Marchés

Qu'allez-vous apprendre?



🛎 À qui s'adresse cette formation ?

Aux responsables ou référents de la gestion, aux techniciens supports, MOA, aux techniciens produits, prestations.

Pour obtenir quoi ?

Maîtriser le périmètre et le contenu des anciens et nouveaux critères du "contrat responsable". Identifier les conséquences et actions à mener sur la gestion des prestations et le paramétrage, et sur la mise en conformité.

Comment ?

Par une synthèse du décret sous forme de tableau. Passage en revue de ses impacts sur la rédaction de garantie, sur l'outil de liquidation, sur les exercices de mises en conformité des formules, et sur la gestion...

Quels sont les prérequis ?

Avoir les connaissances de base en prestations santé

01 44 51 04 00 info@caritat.fr

Qui anime cette formation?

Max PAYET,

Formateur spécialisé en prévoyance et santé. Master en économie de la santé (auditeur). Max a 30 années d'expérience dans la gestion des prestations de prévoyance et santé.



La formation en pratique...

Quand et où?

20 novembre 2018

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30 Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte?

810 € HT + TVA 20 %, soit 972 € TTC. Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Où vous loger?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00 Précisez que vous venez de la part de Caritat. http://elysees.hotusa.com/caritat/



Rappels des critères et périmètres actuels du contrat responsable

- Rappels sur la prise en charge SS des actes en parcours de soin et hors parcours
- Les différents types de dépassements (DA, DM, DE, ED,...)
- Les pénalités du Hors parcours de soins sur le contrat responsable : illustrations et rappels sur les contraintes fiscales et sociales
- Les autres aspects : obligations de prise en charge, interdictions

L'encadrement des honoraires : l'avenant 8 à la Convention des médecins

- Honoraires "abusifs", les limites conventionnelles
- Instauration du Contrat d'accès aux soins : le "CAS"
- Les contreparties à la maîtrise des dépassements

Le décret du 18/11/2014 : « le nouveau contrat responsable »

- Objectifs de la réforme
- Les critères supplémentaires de « responsabilités », examen détaillé du décret et de ses critères, les planchers et plafonds
- Examen de la circulaire d'application DSS du 30/01/2015
- Honoraires médecins :
 - → Relevé d'impacts sur le paramétrage des garanties et outils
 - Exercice de transposition des anciennes formules de garantie « actes de médecins » pour mise en conformité, selon le clivage CAS/ non CAS
- Optique :
 - → Rappels sur la lecture d'une prescription médicale : dioptries, cylindre, addition... et la nomenclature SS
 - → Relevé des impacts sur les garanties actuelles, leur transformation, et le paramétrage selon la correction visuelle
 - → La question du plafonnement à 2 ans et son contrôle
 - → Identification des données sources disponibles et leurs limites (LPP, Tarifs SS, ordonnances, ...)
- Le calendrier de mise en place pour la mise en conformité, ce que dit la circulaire

Les contrats multiples

- Notion de « sur complémentaire » et ses liens avec le contrat socle
- Limites de la responsabilité partagée entre socle et surco, les impacts fiscaux et de paramétrage
- Examen du tableau de la circulaire DSS : socle et surco

Qu'en disent les stagiaires ?

« Programme complet et respecté. Bons supports accompagnés d'exemples et cas pratiques. Très bonne méthode du formateur. »

MPG, Technicienne produits et sinistres - MUTUELLE GIEPS

« Programme respecté. Explications et support très clairs. Les documents de synthèses seront pleinement utilisés. »

ER, Responsable paramétrage garanti – BALOO

« Bonne formation correspondant à mes attentes. Des explications détaillées appréciées. »

EF, Responsable prévoyance santé - TOTAL

5 rue Tronchet - 75008 Paris Tél.: 01 44 51 04 00 - Fax: 01 44 51 04 09 -

SIRET 477 962 690 00020